Ville de Neuchâtel

Vivre la ville!

Mercredi 14.01.09 | 42e année | No 1

Hebdomadaire officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

CEG superstar

Le Centre électronique de gestion, le plus cantonal des services de la Ville, était à pied d'œuvre durant les fêtes. Il n'y avait pas en action que les véhicules, les pioches et les pelles de la voirie: les claviers et les écrans du service informatique frémissaient au contact de mains expertes. Les ordinateurs des neuf communes du Vallon, de Marin-Epagnier et de Thielle-Wavre se sont définitivement éteints en 2008 alors que ceux de Val-de-Travers et de la Tène se sont allumés pour la première fois le 5 janvier. Entre les deux clics, le CEG était à la tâche, discrètement mais efficacement. Il s'agissait en particulier de fusionner les données des contrôles des habitants. Un travail titanesque, mené à bien par une équipe motivée et compétente, à une époque habituellement consacrée à la fête et au repos. Aucune glissade, aucun dérapage. Chapeau!

C'est le lieu de rappeler que le CEG n'est pas un simple service de la Ville. C'est un véritable colosse: partenaire informatique de 46 communes et de l'ensemble du système neuchâtelois de la santé, il œuvre au profit des écoles, des TN, de Viteos, de Vidéo 2000. Sous la houlette de ses dynamiques responsables, il décroche régulièrement des nouveaux mandats (OFS, canton du Jura, etc). C'est une chance pour la Ville qui dispose ainsi, à un coût raisonnable, d'un service particulièrement performant. Un véritable joyau.

Alain Ribaux
Directeur des finances

La Direction des infrastructures a été accusée, par les interpellateurs, d'avoir manqué de prévoyance, face aux chutes de neige.

Un ton peu apprécié

Le Conseiller communal Pascal Sandoz a répondu lundi à une interpellation du groupe socialiste intitulée « Neuchâtel On Ice ?», qui accusait la Direction des infrastructures d'avoir cruellement manqué d'initiative face aux chutes de neige du 31 décembre. Pascal Sandoz a qualifié ces critiques de « trop faciles » et de « fausses », exprimant dans la foulée, appuyé par la Présidente du Conseil général, son étonnement face au ton ironique employé dans le texte.

« Négligence scandaleuse », « état pitoyable de la zone piétonne », « consternation »… le groupe socialiste n'y est pas allé de main morte pour critiquer, dans son interpellation, le manque d'anticipation et d'action rapide de la Ville, suite aux chutes de neige survenues durant les fêtes.

Météo

Accusé de négligence, Pascal Sandoz s'est fermement défendu d'avoir été informé des risques auxquels il fallait s'attendre. « Les spécialistes en météorologie avaient annoncé de la neige à 900 voire 1000 mètres.» A quoi il a ajouté que le déneigement se serait déroulé sans encombre dans une situation normale, avec des chutes de « bonne neige », mais que la Ville avait été confrontée à de la pluie givrante. Du jamais vu, selon les employés de la voirie.

Actions

Le 31 décembre, l'intervention a été immédiate, a en outre argué le directeur des infrastructures au nom de l'Exécutif. « Nous avons agi avec tous nos moyens, aidés des services forestiers, des hommes du SIS et de la police.» Dès le 5 janvier, les effectifs ont encore été renforcés par des entreprises privées et des chômeurs. « Nous poursuivons actuellement les travaux de déneigement qui s'accélèrent, le léger redoux permettant d'utiliser nos machines », a annoncé Pascal Sandoz. Quant à l'effectif de la voirie, il ne sera pas augmenté à l'avenir, car la situation est jugée exceptionnelle (lire aussi en page 3). (lap)

La Ville a présenté un premier bilan des actions entreprises pour déneiger la cité.

« L'envers du dehors » , le nouveau spectacle de la danseuse Laura Rossi est à voir à la Maison du Concert.

Festi'neuch et le NIFFF bénéficieront d'une subvention communale de 20'000 francs chacun.

Publicité

CBM
Mission chrétienne pour les aveugles

Case postale, 2002 Neuchâtel, tél. 032 724 84 12
www.cbmch.org, CP 87-192253-5

Dans ce numéro

Nouvel organiste

Simon Peguiron, 28 ans, sera dès le 1er avril le nouveau titulaire de l'orgue de la Collégiale, succédant ainsi à Guy Bovet, qui a atteint l'âge de la retraite. Le jeune organiste chaux-de-fonnier s'est notamment distingué par son enthousiasme pour la fonction, sa motivation et ses idées pour animer le lieu.

Page 4

Crédits acceptés

Les membres du Conseil général ont clairement accepté le crédit de 1,7 million de francs, permettant la remise en état des installations électriques de certains bâtiments appartenant à la Ville. Il a par ailleurs donné son aval à un crédit complémentaire de 1 million de francs, pour l'entretien lourd du patrimoine administratif.

Page 9

Des présidents confiants

Pascal Sandoz (PLR) et Maria Angela Guyot (UDC), qui président respectivement le Conseil communal et le Conseil général, présentent leurs vœux à la population neuchâteloise. Ils reviennent sur l'année qui vient de s'écouler et évoquent les enjeux de l'année 2009.

Page 16

La Commune assure qu'elle a tout mis en œuvre pour faire face aux chutes de neige exceptionnelles

Coup de pouce original: 18 élèves du Lycée Jean-Piaget sont allés vendredi faire les courses pour des personnes âgées.

« Tous nos moyens ont été mobilisés »

La Ville de Neuchâtel a présenté en fin de semaine passée un premier bilan des actions entreprises pour déneiger les routes et les rues de la cité, suite aux importantes chutes de neige et de pluie givrante survenues durant les fêtes. Entre le 31 décembre et le 3 janvier, le Service de la voirie a déversé 125 tonnes de sel sur le territoire communal, soit l'équivalent de la consommation de tout l'hiver 2007-2008. La Ville, qui répète que la situation est exceptionnelle, est consciente du travail qu'il reste encore à faire et préconise la prudence.

«En quelques jours, nous avons engagé les moyens d'un hiver normal», a commenté Pascal Sandoz, directeur de la sécurité et des infrastructures de la Ville, lors d'une conférence de presse. Le 31 décembre, 30 personnes ont été mobilisées, ainsi que 18 véhicules (9 tracteurs pour trottoirs, 5 camions et 4 jeeps pour les routes), «soit le 100% de la flotte de la voirie», explique Antoine Bénacloche, ingénieur communal. Le Service des parcs et promenades, appuyé par le SIS et le Service forestier, a quant à lui travaillé jusque tard dans la nuit, à dégager les nombreux arbres tombés sur la voie publique.

Effort soutenu

Les jours suivants, l'effort a été maintenu avec tous les hommes disponibles. Le 1er janvier, de 4 heures à 18 heures, avec 15 personnes, trois camions, deux jeeps et quatre tracteurs et le lendemain avec une douzaine de personnes, de 7 heures à 18 heures, comptant que 18 autres membres du personnel s'occupaient d'assurer le ramassage des ordures ménagères. Depuis le 5 janvier, la Ville a engagé des moyens supplémentaires (personnel d'entreprises privées) et envoyé 65 personnes sur le terrain.

Dégâts

«On compte près de 325'000 francs de dégâts sur les arbres publics en zone urbaine», déclare Antoine Bénacloche. «Nous avons effectué une sensibilisation particulière auprès des écoles afin de sécuriser les cours de récréation», ajoute-t-il. Entre le 31 décembre et le 8 janvier, 3000 heures ont été consacrées au déneigement, contre 736 heures lors de la saison 2007-2008. «Le facteur fatigue est important chez le personnel, mais le moral est bon», constate Laurent Verguet, chef de la voirie.

Pas d'augmentation d'effectif

Malgré ce début d'année mouvementé, il n'est pas prévu d'augmenter l'effectif de la voirie, car la situation est jugée «exceptionnelle». «Nous n'avons pas vécu de véritable crise. Il n'y a pas eu de panne, les transports publics ont fonctionné et nous avons continué d'assurer les services élémentaires de la voirie», rappelle Pascal Sandoz. «Dans le cas d'une crise, l'armée serait sans doute mobilisée». Si c'était à refaire, Pascal Sandoz souhaiterait toutefois améliorer deux choses: insister davantage sur la communication, grâce aux médias, entre autres, et garantir une meilleure coordination avec les TN, «pour dégager les abribus, notamment». Après avoir remercié la population pour sa patience, le président de la Ville a appelé à la prudence. «La glace sur les toits et les arbres reste dangereuse». (lap)

Simon Peguiron va succéder à Guy Bovet à l'orgue de la Collégiale

La jeunesse en prime

Simon Peguiron sera le nouveau titulaire de l'orgue de la Collégiale. Ce jeune organiste succédera le 1er avril à Guy Bovet qui a atteint l'âge de la retraite. Ainsi en a décidé le Conseil communal peu avant Noël.

Engagé à 25%, Simon Peguiron, 28 ans, est marié, bientôt papa et habite La Chaux-de-Fonds. Il est actuellement co-titulaire de l'orgue du temple du Locle – et ceci depuis 1999 – et professeur de piano au Conservatoire. Malgré sa jeunesse, le nouveau titulaire de l'orgue de la Collégiale a déjà donné de nombreux concerts avec différents ensembles vocaux et instrumentaux ainsi que des récitals d'orgue, de clavecin et de piano. Il s'est produit aux Pays-Bas et en Finlande ainsi que dans plusieurs grandes villes suisses.

Fondateur en 2006 de la Société de concerts de musique de chambre «Découvertes musicales – Le Locle», Simon Peguiron dispose d'une certaine expérience dans l'organisation de manifestations musicales, expérience qui lui sera précieuse puisque, en tant qu'organiste de la Collégiale, il sera en même temps directeur artistique de la Société des Concerts de la Collégiale.

Bourré de talent, Simon Peguiron, 28 ans, va redonner un coup de jeune à la Collégiale.

Pianiste émérite

Simon Peguiron a étudié au Conservatoire de La Chaux-de-Fonds jusqu'à obtenir en 2000 des diplômes d'enseignement de l'orgue, du piano et du solfège. Il a poursuivi ses études de piano à la Haute école de musique de Zurich et obtenu un diplôme de concert en 2003 et un autre, de soliste, en 2005. En 2006, il reçoit son diplôme de soliste à l'orgue délivré par l'Académie de musique de Bâle.

Commission suivie

En retenant Simon Peguiron, le Conseil communal a confirmé le choix de la commission de sélection qui a auditionné cinq candidats - sur une dizaine de candidatures déposées – en date du 12 décembre à la Collégiale. Présidée par Françoise Jeanneret, conseillère communale, directrice de la culture, cette commission comprenait des représentants de la paroisse réformée de Neuchâtel, de la communauté de la Collégiale, de l'Association de la Collégiale et de la Société des Concerts de la Collégiale ainsi que le délégué culturel Patrice Neuenschwander, la pasteure Delphine Collaud et deux experts musicaux, les professeurs Luigi Ferdinando Tagliavini et Philippe Laubscher.

Changement dans la continuité

La commission a apprécié le jeu fluide de Simon Peguiron qui s'est révélé excellent, notamment dans son interprétation de la Fantaisie et fugue en sol mineur BWV 542 de Jean-Sébastien Bach. Simon Peguiron s'est également distingué par son enthousiasme pour la fonction, sa motivation, ses idées pour animer le lieu. Il est apparu comme le digne continuateur de l'œuvre de Guy Bovet et le garant de la haute tenue des manifestations qui seront organisées à la Collégiale.

Guy Bovet honoré

Dès avril 2009, Simon Peguiron animera musicalement les cultes de la Collégiale et assurera les prestations musicales dans ce haut lieu lors des manifestations officielles. Le moment venu, le Conseil communal remerciera Guy Bovet lors d'une réception officielle.

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente «Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel». Jusqu'au 31 janvier, exposition «Vos souvenirs sont notre mémoire». Ouvert lu-ve de 8 à 20 heures, sa de 8 à 17 heures.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente «La nature dans tous ses états», «A la recherche du temps». Jusqu'au 8 février, exposition «Jeanne Lombard (1865-1945) et les artistes neuchâteloises 1908-2008.»

Jusqu'au 5 avril, exposition: «Le musée en devenir». Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition permanente des maquettes historiques.

Exposition de photographies: «Une ville en mouvement». Ouvert me-di de 13 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.

Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 31 décembre 2010, exposition «Retour d'Angola». Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi. Jusqu'au 1er mars, exposition «La marque jeune».

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), ouvert ma-di de 10 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.

Centre d'Art Neuchâtel (CAN) (rue des Moulins 37), ouvert me-di de 14 à 18 heures, je de 14 à 20 heures.

Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), exposition permanente Friedrich Dürrenmatt, écrivain et peintre. Jusqu'au 8 février, exposition Les Carceri de Giovanni Battista Piranèse. Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch

Galerie des Amis des Arts (L.-Robert 1a), jusqu'au 8 février, exposition Aloys Perregaux, aquarelles récentes. Ouvert ma-ve de 14 à 18 heures, sa-di de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Galerie Caractère (av. de Bellevaux 24), jusqu'au 24 janvier, exposition collective de bijoux. Ouvert me au ve de 13h30 à 18h30, sa de 13h30 à 17 heures.

Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 18 janvier, exposition Rolf Iseli et Yves Dana, œuvres et sculptures récentes. Ouvert ma-ve de 14 à 18h30, sa de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, di de 15 à 18 heures.

Poterie du Château (tour de Diesse), rue du Château 6, du 17 janvier au 14 février, exposition Laurent Pheulpin, photographies. Ouvert ma-ve de 14h30 à 18 heures, sa de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures. Vernissage, 17 janvier de 16 à 20 heures.

Concerts

Salle de concert du Conservatoire (fbg de l'Hôpital 24), samedi 17 janvier à 11 heures, samedi promotion avec Laurent Colbois, trompette, Daniel Tanner, violon et Simon Peguiron, piano. Entrée libre, collecte.

Conférences

Faculté des lettres (espace L.-Agassiz 1), Université du 3e âge, jeudi 15 janvier de 14h15 à 16 heures: «Cycle maps – l'argent des Caisses de pensions», par Olivier Crevoisier, directeur de recherche, Institut de sociologie.

Mardi 20 janvier de 14h15 à 16 heures: «Mon mari ronfle docteur, est-ce dangereux? du ronflement à l'apnée du sommeil», par Jacques Wacker, médecin.

L'actualité culturelle

Atelier de l'imaginaire

L'atelier de l'imaginaire se propose de faire connaître ce qu'est le «jeu de peindre» et l'aventure merveilleuse que permet cette pratique pour ceux qui la préservent des sollicitations extérieures et ceux qui la découvrent. En plus des ateliers hebdomadaires ouverts aux enfants et adultes, trois rencontres auront lieu cette année. La première se déroulera vendredi 23 janvier à 18 heures avec la projection de «Le Closlieu, un espace libérateur». Ce film d'une durée de 30 minutes sera suivi d'une discussion. **Pour des raisons de place, prière de s'annoncer à Pilar Bravo, rue Louis-Favre 17, tél. 032 725 10 05, e-mail: pbravo.atelier@gmail.com**

Gravure pour adultes

La deuxième période du cours de gravure du Musée d'art et d'histoire débute le 24 janvier. Vous souhaitez être initié à diverses techniques (eaux-fortes, aquatintes, vernis mou, etc.) et réaliser vos propres œuvres? Ou vous souhaitez vous perfectionner?
France Giovannoni, artiste-graveur, vous accueillera les samedis 24 janvier, 14 février, 7 mars, 28 mars et 25 avril de 11 heures à 12h30 et 13h30 à 16 heures (le pique-nique est autorisé pendant la pause de midi).
Prix du cours: Fr. 300.– matériel compris. Participants: 8 personnes maximum.
Renseignements et inscriptions: Atelier des musées, tél. 032 717 79 18 (matin) www.atelier-des musees.ch

Eclats de la musique française

Placés sous la direction d'Antoine Marguier, l'Orchestre de la Haute Ecole de Musique de Genève réunissant les musiciens de l'Orchestre du

Conservatoire neuchâtelois et les solistes Gaëlle-Anne Michel au violon et Viva Sanchez Morand au piano donneront un concert dimanche 18 janvier au Temple du Bas. L'entrée en matière sera enchanteresse avec *Ma Mère l'Oye* de Ravel. Suivra ensuite le *Concerto en sol pour piano et orchestre,* puis deux ouvertures de Lalo et d'Offenbach. L'une et l'autre encadreront l'étincelante page pour violon et orchestre de Saint-Saëns.
Temple du Bas, dimanche 18 janvier à 17 heures. Location: tél. 032 717 79 07.

Treize comédiens à la Poudrière

La compagnie de théâtre amateur Galatée présente jusqu'au 18 janvier au théâtre de la Poudrière sa dernière création, *Marcia Hesse,* de Fabrice Melquiot.
«Sur une presqu'île fouettée par les vents, la famille Hesse est réunie pour fêter la Saint-Sylvestre. Le repas est prêt, pourtant chacun est tendu et tente de cacher sa tempête intérieure sous des discours anodins. Qu'est-ce qui hante ces personnages? Peut-être que la belle et mystérieuse Marcia saura guider leurs pas et délier les langues...»
Théâtre de la Poudrière, quai Godet 22, jusqu'au 18 janvier, du mercredi au samedi à 20h30, dimanche à 17 heures. Réservations: tél. 032 724 65 19.

La danseuse et chorégraphe Laura Rossi présente son dernier spectacle à la Maison du Concert

L'envers du dehors

Un aquarium avec un poisson pour évoquer la surpêche, des arrosoirs pour représenter les terres agricoles surexploitées... La sauvegarde de l'environnement et le développement durable préoccupent la chorégraphe Laura Rossi qui en a fait le thème de son prochain spectacle. «L'envers du dehors» est à voir dès vendredi à la Maison du Concert.

La toute dernière production de la compagnie de danse Tape'Nads s'annonce drôle, poétique et intense. «L'envers du dehors» emmènera le spectateur dans un voyage chatoyant et exaltant à travers des terres désertiques et des profondeurs océaniques…

Dans son prochain spectacle, la chorégraphe Laura Rossi se préoccupe de l'avenir de la planète sur le mode tragi-comique. • **Photo: Eric Regnet**

En 2030…

Entre burlesque et rêveries, la danseuse Laura Rossi a conçu un «one woman show» qui traite d'un thème d'actualité: l'avenir de notre planète. Au rythme de sa consommation actuelle, l'humanité aura besoin à l'horizon 2030 de deux planètes pour satisfaire ses seuls besoins. La déforestation, la pénurie d'eau douce, le déclin de la biodiversité, le dérèglement climatique provoqué par les émissions de gaz à effet de serre annoncent des lendemains difficiles.

Musiques étonnantes

Toutes ces menaces qui planent sur notre environnement interpellent Laura Rossi qui a éprouvé le désir de créer un spectacle mêlant différents éléments scénographiques et chorégraphiques dans une mise en scène surprenante, légère et tragi-comique à la fois. Le tout sur des musiques étonnantes, riches et variées.

Quand l'éléphant trébuche

Ce thème de l'environnement en danger a fourni à la chorégraphe la trame d'un spectacle très imagé dans lequel les objets et le mouvement suggèrent de manière subtile le contenu du sujet. Un proverbe africain très évocateur et illustrant bien le propos du spectacle a accompagné la chorégraphe tout au long du processus de création: «Quand l'éléphant trébuche, les fourmis en pâtissent!»

Maison du Concert, les 16, 17, 23 et 24 janvier à 20h, les 18 et 25 janvier à 17h.

Chronique culturelle

Belle voisine

Qu'elle était belle la voisine samedi au Passage! Si belle que le ministre de la culture Pascal Couchepin et le président du Conseil d'Etat Roland Debély s'étaient déplacés pour la saluer. Cette voisine, c'est la région Rhône-Alpes qui vient nous dire bonjour en amie grâce à Pro Helvetia. Expositions, représentations théâtrales, chorégraphies, concerts, films, lectures et rencontres d'auteurs: Rhône-Alpes va tenter de séduire les villes suisses – dont la nôtre – d'ici juin avec le meilleur de sa production culturelle. Le coup d'envoi de cette opération franco-suisse qui avait permis il y a deux ans à nos artistes de se présenter à Lyon et à Grenoble, a donc été donné samedi au Passage. Le Théâtre des Célestins de Lyon y a présenté «Jeux doubles», un spectacle qui évoque la vie des femmes des années 60 et de leurs filles des années 90. Où l'on constate que ce qui agite ces dames ne change guère avec les décennies: désir de maternité à concilier avec carrière professionnelle, lassitude au sein du couple et tromperies réciproques… Un peu cliché, tout cela. Et si les femmes ne pensaient pas qu'à ça?

Patrice Neuenschwander

Aux Editions Messeiller

Comment développer l'intelligence de votre enfant

de G.N. GETMAN

Editeur et préface : Joseph Fasel, opticien & optométriste à Fribourg

L'ouvrage a rencontré un succès considérable aux Etats-Unis (édité une dizaine de fois). Bien que destiné aux parents, les enseignants le trouvent utile à la préparation de leurs leçons et il y est devenu un manuel scolaire et ouvrage de référence dans des cycles de formation d'enseignants.

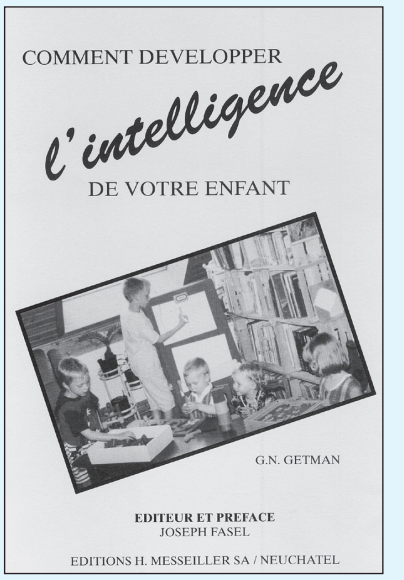

Il définit clairement les différences qui existent entre la vue et la vision. Il a la pertinence de démontrer que tout enfant, profitant d'activités significatives développant les facultés visuelles, stimulera ses aptitudes à la lecture et que la vision est une faculté qui doit être développée par l'enfant. Ce thème est exposé en détail. (Peu ou pas d'ouvrages consacrés aux difficultés d'apprentissage / de lecture n'abordent le sujet de la vision.) Or, aucun acte d'apprentissage essentiel ne se passe de la vision. Voilà pourquoi l'entraînement à la vision est égal à l'exercice de l'intelligence.

Actuellement, le clavier et l'écran de l'ordinateur exigent des aptitudes visuelles et motrices que seule une minorité d'enfants a développées. Ce livre suggère des moyens de venir en aide à chaque enfant en lui permettant d'acquérir les facultés visuelles, tactiles et auditives nécessaires au développement du langage si essentiel à la maîtrise de notre monde codifié.

Il s'agit d'un ouvrage de vulgarisation qui donne aux adultes ayant à charge le développement intellectuel d'enfants, les informations provenant des spécialistes de l'enfance. Il démontre, dans un langage simple, qu'un manque au niveau du développement fondamental pourrait être à l'origine des problèmes d'apprentissage.

Ce livre ne se borne pas à la simple théorie. Il contient de nombreux exercices et suggestions pour permettre de multiplier les situations d'apprentissage ludiques afin de renforcer la disposition à l'apprentissage, assurant ainsi à l'enfant sa réussite dans le cadre scolaire.

Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, Saint-Nicolas 11, 2006 Neuchâtel

..... ex. de l'ouvrage *Comment développer l'intelligence de votre enfant* de G.N. Getman – Editeur et préface Joseph Fasel au prix de **Fr. 19.90** (TVA 2,4% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom : _____

Prénom : _____

Rue et N° : _____

NP et localité : _____

Téléphone : _____

Date : _____

Signature : _____

Le clin d'œil du délégué à l'environnement, à la mobilité et au développement durable

Menu Mobilité

...sympathique non ? Un petit poisson plein d'énergie... A contre-courant, vif, en groupe ou isolé, il vous convie à un voyage dans le domaine de la mobilité à l'occasion du prochain Salon national de la Mobilité qui aura lieu à Neuchâtel, sur la place du Port, les 15 et 16 mai 2009. Organisée par SuisseEnergie et la Ville de Neuchâtel, cette manifestation sera ouverte au public et l'entrée sera libre.

Pour ouvrir le thème de la mobilité et le replacer dans son contexte évolutif, ce deuxième Salon de la Mobilité vous proposera une excursion dans le passé avec des démonstrations spectaculaires…. (mais chut, je resterai pour l'instant muet comme une carpe !).

Essais, démonstrations, cette manifestation sera l'occasion de vous informer, de découvrir et tester les différentes possibilités d'envisager votre propre mobilité d'aujourd'hui.

La mobilité est une question individuelle dont les contraintes sont particulières à chacun en fonction des activités privées, des activités professionnelles, des loisirs, des contraintes familiales, … L'objectif de cette manifestation n'est pas d'être un forum moralisateur mais de présenter des solutions existantes, concrètes et abordables.

Ce salon sera donc l'occasion de composer votre « menu mobilité » ou plan de mobilité personnelle en fonction de vos besoins et des différentes offres en mobilité individuelle ou en transports publics. L'objectif d'une telle démarche est de favoriser une « polymobilité » permettant de valoriser des solutions moins lourdes pour l'environnement plutôt que de se cristalliser sur une « monomobilité » individuelle.

Cette manifestation sera également l'occasion de lever le voile sur la mobilité du futur. Les contraintes énergétiques et environnementales dynamisent les chercheurs qui explorent de nouvelles voies, des nouvelles solutions… C'est une aventure passionnante.

Rendez-vous dans quatre mois ! Rien ne vous empêche de composer déjà votre menu mobilité avec quelques suggestions que vous pouvez découvrir sur le site de la Ville de Neuchâtel à l'adresse suivante : www.neuchatelmobilite.ch

POA

La Ville jeune

Bibliothèque Pestalozzi (fbg du Lac 1), mercredi 14 janvier à 15 heures, contes pour enfants dès 5 ans.

Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), dimanche 18 janvier à 10h30, histoires de mammifères, pour petits et grands, par Martine Kolly et Muriel de Montmollin, conteuses de la Louvrée. Entrée libre.

Théâtre du Pommier (rue du Pommier 9), samedi 17 et dimanche 18 janvier à 17 heures : « Bouton et le chaperon » de Johana Bory, par le Théâtre Johana (Nidau). Théâtre jeune public dès 5 ans, durée 45 minutes. Réservations : tél. 032 725 05 05 ou www.ccn-pommier.ch

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h.
Tél. 032 722 62 22.

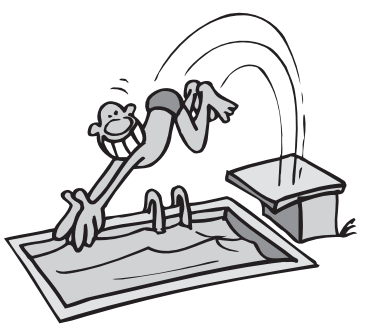

La piscine est fermée au public pour les travaux annuels d'entretien des installations jusqu'au vendredi 16 janvier 2009. Réouverture : samedi 17 janvier 2009 à 8 heures.

Société Nautique de Neuchâtel
(rte des Falaises 114), permanence d'aviron le lundi, mercredi, vendredi à 18h et samedi à 9h. Tél. 032 724 11 37, autres infos : www.aviron.ch, contact : info@aviron.ch

Basketball
Samedi 17 janvier, halle de sport de la Riveraine, 17h30, Université BC Neuchâtel-Sdent Sierre Basket, LNA. A 20h15, Union Neuchâtel Basket-Colas Bernex Basket, LNB.
Dimanche 18 janvier, halle de sport de la Riveraine, 15h, Espoirs Université BC NE-Blonay-Vevey, LNB.

Handball
Vendredi 16 janvier, halle de sport de la Riveraine, 20h, AGS Handball Neuchâtel-HG Bödeli, 3e ligue fém. A 21h20, AGS Handball Neuchâtel-PSG Lyss 5, 4e ligue masc.

Hockey sur glace
Samedi 17 janvier, patinoires du Littoral, 17h, Serrière-Peseux-Lausanne II, 3e ligue. A 20h, Young Sprinters-Ajoie, LNB.

Patinoires du Littoral
(du 15 au 21 janvier)

Piste principale
je : 9h-11h45/13h45-16h15 public, 9h-11h45/13h45-15h45 hockey libre.
ve : 9h-11h45/13h45-15h45/20h-22h public, 9h-11h45/13h45-15h45 hockey libre.
sa : 13h45-16h public et hockey libre.
di : 13h45-16h30 public.
lu : 9h-11h45/13h45-15h30 public, 9h-10h15 hockey libre.
ma : 9h-11h45/13h45-15h30 public, 13h45-15h30 hockey libre.
me : 9h-11h45/14h15-16h45 public, 9h-10h15/14h15-16h15 hockey libre

Halle couverte
je : 9h-11h45/13h45-15h45 public.
ve : 9h-11h45/15h-16h15 public.
sa : 13h45-16h30 public.
di : 10h15-11h45/13h45-16h public, 12h-13h30 hockey libre.
lu/ma/me : 9h-11h45/13h45-16h15 public.

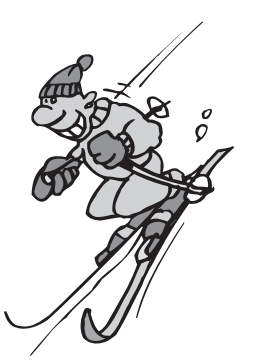

Mini-débat sur la politique culturelle de la Ville au Conseil général

20'000 francs par an pour Festi'neuch et le NIFFF

Festi'neuch et le Festival international du film fantastique (NIFFF) bénéficieront dès cette année d'une subvention communale garantie de 20'000 francs chacun. Ainsi en a décidé lundi le Conseil général. Le déficit figurant au budget 2009 de la Ville – 7,4 millions de francs - s'en trouve du coup aggravé de 40'000 francs. Le Conseil communal était d'accord de donner chaque année 15'000 francs à chacun de ces deux grands festivals à condition de réduire d'autant l'enveloppe des subventions afin de ne pas augmenter le déficit budgétaire de la Ville. Il n'aura été suivi que par la minorité de droite du Conseil général. Les élus ont par ailleurs réclamé un débat général sur la politique culturelle de la Ville.

Personne au sein du Conseil général n'a contesté l'importance économique et culturelle de Festi'neuch et du NIFFF. Ces festivals font connaître Neuchâtel et valorisent son image. Le groupe socialiste proposait de reconnaître cette importance par un geste concret : inscrire au budget 2009 une subvention nominale de 20'000 francs pour chacun d'eux.

Rallonge pour la culture

Jusqu'ici, la Direction de la culture accordait à Festi'neuch et au NIFFF un soutien de 10'000 à 15'000 francs par an. Ce soutien n'était cependant jamais garanti puisque les deux festivals devaient partager le gâteau des subventions auquel ils émargeaient avec une centaine d'autres acteurs culturels. Ils profiteront désormais d'une aide garantie et plus stable dans le temps. Du coup, la Direction de la culture va disposer de 30'000 francs de plus pour soutenir des projets ponctuels puisque l'enveloppe de 240'000 francs votée en décembre par le Conseil général ne servira plus à soutenir le NIFFF et Festi'neuch.

Débat général réclamé

Plusieurs conseillers généraux ont regretté de devoir traiter des cas particuliers du NIFFF et de Festi'neuch. Ils auraient préféré débattre de façon globale et sereine de l'ensemble de la politique de la Ville en matière de subventions. La pratique actuelle repose sur un rapport vieux de plus de 10 ans, a rappelé Dorothée Ecklin (popvertssol) qui a déposé un postulat réclamant du Conseil communal un état des lieux et des propositions pour l'avenir.

Politique des petits copains

Partisans d'un soutien régulier au NIFFF et à Festi'neuch, Olivier Arni (ps) et Nicolas de Pury (popvertssol) ont relativisé l'impact de ces 40'000 francs de dépenses supplémentaires sur les finances de la Ville et rappelé que le Conseil communal venait de faire des concessions en faveur de Neuchâtel Xamax. « Stop à la politique des petits copains », s'est écrié pour sa part Fabio Bongiovanni (plr) qui s'en prenait ainsi à Matthieu Béguelin (ps), collaborateur du NIFFF. « Je suis bénévole et n'ai rien à gagner dans cette affaire », lui a répondu l'intéressé.

Prestations gratuites

Au nom de la rigueur financière, l'UDC et le groupe libéral-radical se sont ralliés au point de vue du Conseil communal : inscription au budget de deux subventions régulières équivalentes aux montants touchés jusqu'ici par Festi'neuch et le NIFFF (15'000 francs) et réduction d'autant du montant global des subventions. Non sans avoir rappelé que la Ville offrait pour 30'000 francs de prestations en nature à Festi'neuch et pour 10'000 francs au NIFFF, qui plus est soutenu par le Fonds cantonal en faveur du cinéma, alimenté en partie par la Ville.

Pas touche aux autres subventions

Socialistes et Popvertssol ont fait bloc en revanche pour inscrire au budget deux subventions de 20'000 francs, en hausse de 5'000 francs par rapport à 2008, et ne pas rogner d'autant l'enveloppe des subventions extraordinaires. Cette enveloppe est passée de 280'000 francs en 2007 à 260'000 en 2008 et 240'000 en 2009. On ne saurait la diminuer davantage, ont-ils estimé. La part du lion du budget de la culture va aux institutions, a rappelé Nicolas de Pury tandis qu'Olivier Arni expliquait que le saupoudrage de cette enveloppe sur une centaine de projets par année était à l'origine de la richesse et de la diversité culturelle de la ville. Un petit soutien communal permet souvent de décrocher une aide de l'Etat, qui agit à titre subsidiaire, ainsi que de la Loterie romande et d'autres sponsors, a ajouté Olivier Arni.

Restons rigoureux

« Il faut savoir garder raison », leur a répondu Françoise Jeanneret. Au nom du Conseil communal, la directrice de la culture a reconnu le bien-fondé d'inscrire au budget des subventions régulières pour le NIFFF et Festi'neuch, d'autant plus qu'ils reversent à la Ville des montants importants au titre de la taxe sur les spectacles. Mais au nom de la rigueur financière, elle a plaidé pour le statu quo quant aux montants et contre une hausse des subventions extraordinaires. La conseillère communale a aussi rappelé la procédure très stricte qui préside à l'octroi des subventions. Et de mentionner l'existence d'un règlement précis en la matière.

En 2009, la Ville prévoit de rénover les planchers de trois salles de classe du Collège des Sablons.

Festi'neuch bénéficiera désormais tout comme le NIFFF d'une

Les Conseillers généraux ont déploré le mar

2,7 millions po

Le Conseil général a accepté lundi par 37 voix et une abstention d'engager 1,7 million de francs pour mettre les bâtiments de la Ville, aux normes conformément à l'Ordonnance sur les installations électriques basse tension (OIBT). Il s'est également prononcé à l'unanimité en faveur d'un crédit complémentaire de 1 million de francs, pour l'entretien lourd du patrimoine administratif.

Les membres du Conseil général ont clairement accepté le crédit de 1,7 million de francs, permettant la remise en état des installations électriques de certains bâtiments appartenant à la Ville. Il faut dire que la marge de manœuvre n'était guère large. D'une part, l'Ordonnance fédérale sur les installations à basse tension, entrée en vigueur en 2002, oblige les propriétaires, en l'occurrence la Ville, à contrôler et remettre en état ses bâtiments tous

FFF d'une subvention inscrite au budget de la Ville. • **Photo: Archives**

é le manque de prévoyance de la Ville et critiqué sa gestion globale des bâtiments

pour l'entretien des bâtiments

les cinq ans. D'autre part, la sécurité n'est plus garantie dans certains appartements, dont les fils conduisant l'électricité sont isolés avec du coton. A cela s'ajoute le fait que 70% des objets du parc immobilier de la Ville est constitué de bâtiments datant d'avant 1945, qui comportent des installations électriques parfois désuètes.

Mauvaise gestion

Une problématique bien comprise par le Conseil général, qui a accepté cette remise en état à la quasi-unanimité, non sans émettre des commentaires sur la façon dont la Ville gère son patrimoine. La Conseillère communale Valérie Garbani a ensuite répondu aux quelques questions émanant du législatif. «Nous allons mandater plusieurs entreprises et pas seulement Viteos, qui a d'autres chats à fouetter», a-t-elle notamment expliqué au groupe UDC.

Complément de crédit

Le Conseil général a ensuite accepté à l'unanimité la rallonge de 1 million de francs, demandé par le Conseil communal pour l'entretien lourd du patrimoine administratif. Pour la période 2006-2009, le crédit alloué avait été estimé à 300'000 francs par an afin de participer aux économies communales. A titre de comparaison cette somme s'élevait à 900'000 francs par an pour 2001-2004 et à 1 million pour 1997-2000. «Il nous semble assez évident que la somme de 300'000 francs ne suffit pas pour entretenir le patrimoine administratif de notre commune», a relevé Amélie Blohm Gueissaz, au nom du PLR. «Nous prions le Conseil communal d'être attentif à ce point dans la prochaine planification quadriennale, afin que des montants suffisants soient prévus». Nicolas de Pury, au nom du groupe PopVertsSol a pour sa part déploré que la Ville n'entretienne pas assez bien son patrimoine et cherche souvent à s'en défaire.

Une erreur

«Nous avons commis une erreur dans la planification financière mais nous ferons une analyse plus pointue lors de la prochaine planification quadriennale», a expliqué Valérie Garbani. La Conseillère communale a par ailleurs réfuté l'accusation émanant du groupe PopVertsSol. «Nous ne nous séparons de nos biens qu'après analyse et nous arrangeons souvent pour garder un droit de superficie». (lap)

Economies d'énergies

Lors du débat concernant l'entretien lourd du patrimoine administratif, le groupe PLR a demandé que les rénovations prévues puissent rendre meilleur le bilan écologique des bâtiments de la Ville. «Nous voulons améliorer la note des bâtiments», a assuré Valérie Garbani, au nom du Conseil communal. «Nous avons fait une thermographie aérienne et le délégué à l'énergie est consulté à chaque fois que nous faisons ce type de rénovations.»

Dépenses

Les dépenses prévues pour 2009 sont les suivantes: Rue du Trésor 3 (réfection façade); Temple du Bas, salle de musique (installation lumière); Collège latin - BPU (assainissement escalier Est et locaux en sous-sol); Collège des Sablons (réfection planchers dans trois salles de classe); Collège latin - BPU (changement des détecteurs d'incendie). (lap)

Conseil général: dans le prolongement de la séance tenue lundi soir

Les groupes politiques ont la parole

Le groupe PLR a refusé les propositions non amendées de soutien au NIFFF et à Festi'neuch.

Groupe socialiste

Philippe Loup: «En cette période de morosité économique annoncée et malheureusement déjà quelque peu établie, il appartient aux collectivités publiques de tous niveaux – fédéral, cantonal et communal – de ne pas participer à la grisaille collective mais bien au contraire de mener une politique de relance.

Evidemment, les efforts et les impacts favorables seront nettement plus conséquents à propos des mesures prises par la Confédération, respectivement notre gouvernement cantonal. Cependant, le groupe socialiste est aussi d'avis qu'une ville telle que Neuchâtel se doit de participer à ce mouvement avec ses moyens.

Ainsi l'adoption par le groupe socialiste des deux rapports présentés par l'exécutif concernant des demandes de crédit l'un pour une remise en conformité électrique des bâtiments, propriétés de la Ville et l'autre afin de donner des moyens pour effectuer des entretiens lourds sur le domaine immobilier, participent à cette option. Ces investissements, outre leur nécessité, permettent également de donner de l'emploi à un secteur souvent touché par un ralentissement économique, celui de la construction.

Par ailleurs, le groupe socialiste a aussi tenu à manifester son soutien à deux manifestations culturelles phares pour notre cité, à savoir le NIFFF et Festi'neuch. En cela, nous voulons montrer que crise ne signifie pas abandon de la création et fermeture des fenêtres du rêve. Par ailleurs, l'activité artistique signifie aussi des emplois méritant d'être soutenus d'autant plus qu'ils participent à la notoriété de notre ville ainsi que de notre région.

Avoir une politique financière rigoureuse reste une exigence pour les socialistes mais en gardant des objectifs de réalisation dans cette ville où le mieux-être de la majorité des habitants reste obligatoirement présent.»

Groupe UDC

Marc-André Bugnon: «Le groupe UDC dénonce, depuis son entrée en fonction en 2004, le manque d'entretien du patrimoine de la Ville de Neuchâtel, à titre d'exemple, citons les rapports du Conseil communal 08-025 concernant une demande de crédit pour la mise en conformité des bâtiments à l'Ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension et 08-026 concernant une demande de crédit d'investissement complémentaire nécessaire à l'entretien lourd du patrimoine administratif. Le groupe UDC est d'avis qu'une meilleure prévoyance dans ce domaine éviterait à la Ville de Neuchâtel des dépenses plus conséquentes au vu du défaut d'entretien ou d'un entretien incomplet.»

Groupe PopVertsSol

Nicolas de Pury: «Comme à chaque fois, lorsqu'il gèle et qu'il neige plus que la normale, chaque citoyen est invité à la fête et personne n'est oublié. Et dès la séance suivante du Conseil général, des explications sont demandées au Conseil communal. Nous ne dérogerons pas à la règle cette fois-ci.

Le groupe PopVertsSol se pose certaines questions, au-delà de tout aspect émotionnel.

Alors que les prévisions météorologiques annoncées étaient claires à ce sujet, avec force de pluies verglaçantes et de lourdes chutes de neige dès le 30 décembre, et sachant que le déblaiement de la neige qui est fait dans les 24 heures permet de faire de sérieuses économies en temps de travail par la suite, nous avons le sentiment que la réaction de nos autorités a tardé avant d'engager des moyens humains suffisants.

Malgré cette situation exceptionnelle, PopVertsSol trouve inacceptable qu'une semaine après les premières intempéries, très peu d'arrêts de transports publics n'aient été encore dégagés, même partiellement !

Nous citerons le cas de la ville de Bienne, où le mardi 6 janvier 2009 à 14 heures, nous avons pu observer que chaque arrêt de transport public finissait d'être dégagé à la pelle et à la pioche, sur 15 à 20 mètres de long !

Si certaines rues en pentes ou celles de quartiers résidentiels ont été difficiles à rendre praticables – et le sont toujours -, la circulation a été très vite rendue possible pour les véhicules adaptés.

Pourquoi favoriser le dégagement de certains axes routiers au détriment des piétons et des utilisateurs des transports publics ?

En omettant de dégager les arrêts des transports publics et leurs accès – escaliers et trottoirs, rampes d'accès - les services de la Ville ont réussi le tour de force de mécontenter l'entier des citoyens de la Ville.

De nombreuses personnes âgées se sont trouvées isolées à la maison et de trop nombreux piétons se sont blessés et ont dû se rendre à l'hôpital.

Il y a, pour PopVertsSol, un problème dans le choix de certaines actions lorsque se présente une situation à la fois difficile et extraordinaire.

Nous aimerions que le Conseil communal redéfinisse certaines priorités, à l'avenir, si une telle situation venait à se reproduire. Comme coordonner certains actes de solidarités spontanés entre citoyens, améliorer la communication vis-à-vis de la population et mieux assurer l'accès aux transports publics.»

Groupe PLR

Fabio Bongiovanni: «Bien que conscient de l'importance du NIFFF et de Festi'neuch, le groupe PLR s'est vu dans l'obligation de refuser les propositions non amendées de soutien à ces deux événements. Non pas parce que nous n'en avons pas compris l'importance: image positive et dynamique de notre cité, immense public sur nos rives et retombées financières dans le secteur du tourisme et du commerce, mais plutôt parce que certains n'ont pas compris l'importance de la rigueur dans les dépenses publiques en cette période difficile. Gare à l'arnaque. En effet, la Ville a soutenu jusqu'à ce jour ces événements au travers des subventions extraordinaires et ne pas accepter l'arrêté de réduction de ces subventions n'est qu'un moyen détourné d'augmenter l'enveloppe de celles-ci, chose impensable en cette période difficile où la rigueur dans nos dépenses doit être une priorité.»

La Ville officielle

A propos...

Bien dit

Chaque citoyen suisse est d'abord citoyen d'une commune. Le droit de cité se transmet en effet du père aux enfants indépendamment du lieu de naissance ou de résidence. La statistique, elle, recense dans notre pays et en ce début d'année 2636 communes, soit 79 de moins qu'un an plus tôt. On le sait, les difficultés financières auxquelles sont notamment confrontées les collectivités publiques, associées à la nouvelle politique régionale élaborée et encouragée par la Confédération, nécessitent le regroupement des forces pour répondre à leurs missions et aux prestations attendues de la population. Dans notre canton, la commune de Val-de-Travers est la preuve la plus concrète de ce besoin de regroupement. Issue de la fusion de neuf communes, elle est la plus importante de l'année si l'on considère le nombre d'habitants. En terme de superficie, la commune helvétique la plus grande est née de la fusion de Wiesen et de Davos en 2008 aux Grisons. Les débats futurs, dans ce cas de figure, s'annoncent riches et attrayants dans les parlements car les défis ne manquent pas pour réussir une gestion optimale. Dans une démocratie, la plupart des citoyens possède non seulement la liberté de s'exprimer, mais aussi la liberté après avoir parlé.

Rémy Voirol

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur J.-C. Frund, architecte à Neuchâtel (Frundgallina SA), d'un permis de construire pour la construction de deux bâtiments d'habitation A + B à l'avenue des Cadolles, article 15568 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Bernasconi Entreprise Générale SA.

Demande de Monsieur J.-C. Frund, architecte à Neuchâtel (Frundgallina SA), d'un permis de construire pour la construction d'un bâtiment d'habitation D à l'avenue des Cadolles, article 15567 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Bernasconi Entreprise Générale SA.

Demande de Monsieur Pierre Sandoz, architecte à Neuchâtel (Fovea Comte Sandoz Architectes Sàrl), d'un permis de construire pour la création d'un établissement public (snack bar) avec terrasse 10, rue Fleury, article 1582 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Mike Zihler.

Les plans peuvent être consultés du 9 janvier au 9 février 2009, délai d'opposition.

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Matthias Reifler, architecte à Wetzikon (Meierpartner architekten eth sia ag), d'un permis de construire pour la démolition d'un bâtiment et la construction d'un immeuble d'habitation avec parking à la rue des Berthoudes (Dîme 68), article 1709 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte du bureau d'architecture Meierpatner architekten eth sia ag.

Demande de Monsieur David Thut, ingénieur à Préverenges (Arxom SA), d'un permis de construire pour la modification d'une installation de téléphonie mobile existante 3, rue des Epancheurs, article 12999 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Orange Communications SA.

Demande de Madame Lidia Renzo, architecte à Peseux, d'un permis de construire pour l'aménagement d'un appartement dans les combles de l'immeuble 38, rue des Parcs, article 3781 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Rossana et Romualdo Mantuano.

Demande de Monsieur Fabrice Kocher, architecte à Neuchâtel (FK architecture Sàrl), d'un permis de construire pour l'installation d'un ascenseur et l'aménagement de deux appartements en toiture de l'immeuble 2, rue de la Pierre-à-Mazel, article 5805 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Madame et Monsieur Catherine et John Nicholas Ayliffe.

Demande de Monsieur Vincent Spicher, architecte à Fribourg (Atelier d'architectes Serge Charrière SA), d'une adaptation du projet soumis à l'enquête publique du 23 mai au 23 juin 2008 (démolition et reconstruction d'un bâtiment commercial) pour l'extension du parking projeté et l'installation d'un pavillon provisoire durant les travaux 46, avenue des Portes-Rouges, articles 15632 du cadastre de Neuchâtel et 889 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de la Société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg.

Les plans peuvent être consultés du 16 janvier au 16 février 2009, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés à la Police des constructions, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Police des constructions

Conseil général

Quels étaient les présents ?

Présidence de M. Blaise Péquignot, vice-président, puis de Mme Maria Angela Guyot (UDC), présidente.

Y compris la présidente, 40 membres étaient présents : Mmes et MM. Olivier Arni (soc), Jean-Charles Authier (PLR), Sandra Barbetti Buchs (PopVertsSol), Matthieu Béguelin (soc), Claude Béguin (soc), Céline Béguin (PLR), Amina Benkais (soc), Steven Bill (UDC), Amelie Blohm Gueissaz (PLR), Fabio Bongiovanni (PLR), Alexandre Brodard, (PLR) Sylvain Brossin (UDC), Marc-André Bugnon (UDC), Jonas de Pury (PLR), Nicolas de Pury (PopVertsSol), Jean Dessoulavy (PLR), Monique Ditisheim Hoffmann (PopVertsSol), Martine Docourt (soc), Dorothée Ecklin (PopVertsSol), Philippe Etienne (PLR), Thomas Facchinetti (soc), Anne-Frédérique Grandchamp (UDC), Jonathan Gretillat (soc), Pascal Helle (PopVertsSol), Daniel Hofer (soc), François Konrad (PopVertsSol), Catherine Loetscher Schneider (PopVertsSol), Philippe Loup (soc), Carole Maeder-Milz (PopVertsSol), Raymond Maridor (soc), Nicolas Marthe (PLR), Blaise Péquignot (PLR), Hélène Perrin (soc), Sabrina Rinaldo Adam (soc), Pierre-Alain Storrer (UDC), Cristina Tasco (soc), Christian van Gessel (PopVertsSol), Nathalie Wust (soc) et Joël Zimmerli (PLR).

Excusée : Mme Béatrice Nys (PopVertsSol).

Le Conseil communal était représenté par M. Pascal Sandoz, président (PLR), Mme Françoise Jeanneret, vice-présidente (soc), M. Daniel Perdrizat (PopVertsSol), Mme Valérie Garbani (soc) et M. Alain Ribaux (PLR).

Conseil général

Arrêté
proclamant élu membre
du Conseil général
Monsieur Alexandre Brodard
(Du 22 décembre 2008)

LE CONSEIL COMMUNAL DE
LA VILLE DE NEUCHÂTEL

Considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil général, par suite de la démission de M. Alain Becker ;

Vu le résultat de l'élection du Conseil général du 27 avril 2008 ;

Vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984,

arrête :

Article premier. – M. Alexandre Brodard, premier suppléant de la liste PLR, à laquelle appartient le siège devenu vacant, est proclamé élu membre du Conseil général avec effet au 1er janvier 2009.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié dans le journal officiel, Vivre la ville ; il en sera délivré un exemplaire à M. Alexandre Brodard.

Neuchâtel, le 22 décembre 2008.

AU NOM DU CONSEIL
COMMUNAL :

Le président, **Le chancelier,**
Pascal Sandoz **Rémy Voirol**

Avis de publication

Vu la loi sur les droits politiques,
Vu la loi sur les communes,

Le Conseil communal informe les électrices et les électeurs que les arrêtés concernant :

- une demande de crédit pour la mise en conformité des bâtiments à l'Ordonnance sur les installations électriques à basse tension (OIBT),
- une demande de crédit d'investissement complémentaire nécessaire à l'entretien lourd du patrimoine administratif,
- l'octroi d'une subvention à l'association du Festival du Film Fantastique,
- l'octroi d'une subvention à l'association Festi Concept

adoptés par le Conseil général dans sa séance du 12 janvier 2009, peuvent être consultés à la Chancellerie communale.

Selon la loi, la durée du délai référendaire est fixée à quarante jours, soit jusqu'à lundi 23 février 2009.

Neuchâtel, le 14 janvier 2009.

AU NOM DU CONSEIL
COMMUNAL :

Le président, **Le chancelier,**
Pascal Sandoz **Rémy Voirol**

La chronique sportive de...

Neuchâtel bouge 24 heures

Anne Kybourg

La 17e édition de « Neuchâtel bouge 24 heures » se déroulera les 13 et 14 février 2009 aux piscines du Nid-du-Crô. Les bénéfices de la manifestation seront versés à l'association des Cartons du cœur de Neuchâtel pour la deuxième année consécutive.

Outre la natation, diverses disciplines permettront de récolter, pour la deuxième année, de l'argent pour les Cartons du cœur.

Le club du Red-Fish, Procap et la Société de sauvetage de Neuchâtel sont les sociétés nautiques à l'origine de cet événement, qui a vu le jour pour la première fois en 1992. Habituellement, « Neuchâtel bouge 24 heures » avait lieu dans le courant du mois de décembre. Depuis l'année 2008, les dates de la manifestation ont été reportées au mois de février, pour des raisons de calendrier. Au fil des ans, « Neuchâtel bouge 24 heures » a diversifié les disciplines proposées. Actuellement, en plus de la natation, diverses activités telles que le spinning, le baptême de plongée ou encore la possibilité de se faire masser sont venues étoffer le panel des offres destinées aux participants.

Durant de nombreuses années, l'argent récolté par le biais de parrainages a été alloué au Téléthon. Cependant, dans le but de favoriser également des associations régionales trop souvent méconnues, le comité d'organisation de la manifestation a décidé d'élire chaque année les bénéficiaires des gains. En 2008, la première association à profiter de ce changement a été celle des Cartons du cœur de Neuchâtel. Celle-ci recevra également les bénéfices de la présente édition, ce qui ne devrait plus être le cas dans le futur. Au passage, il convient de souligner le précieux soutien qu'apportent les clubs partenaires de « Neuchâtel bouge 24 heures ». En effet, le Giant Studio, Océane Plongée, le groupe de massage sportif, ainsi que NE Xamax viennent chaque année compléter l'équipe des bénévoles qui contribuent au succès de cet événement. Que ce soit pour venir compter le nombre de bassins effectués par les participants ou pour fournir le matériel nécessaire à certaines activités, ces différents clubs régionaux ont toujours répondu présents !

« Neuchâtel bouge 24 heures » offre l'opportunité de participer à une action solidaire, tout en ayant la possibilité de nager librement durant 24 heures. Par ailleurs, plusieurs animations et démonstrations en tous genres viendront agrémenter cette manifestation ouverte à tous. Que vous soyez sportifs ou non, adultes comme enfants, venez passer un moment convivial aux piscines du littoral !

A.K.

Les mots croisés ...

Merci monsieur le verbicruciste

Plus elle est fixe, plus elle botte, dit-on de l'idée...

Combien de fois en effet le verbicruciste ne s'est-il pas posé ce genre de question pour mettre à l'épreuve vos méninges ? Depuis de très nombreuses années, les fidèles lecteurs amateurs de mots croisés de Vivre la ville se sont en effet penchés sur les propositions et autres grilles conçues par Jean Gabriel Badoud, ancien vice-chancelier.

Ce « puits de science » nous a quittés il y a plus d'une année à l'âge de 83 ans. Passionné de mots croisés depuis son plus jeune âge, il livrait régulièrement ses réflexions à la sagacité des lecteurs, avec une remarquable anticipation, de sorte que nous avons même pu compter sur sa collaboration posthume car il avait eu l'élégance de nous fournir des dizaines de grilles avant de tirer sa révérence.

Nous tenons aujourd'hui à lui rendre un dernier hommage avant d'étudier sous quelle forme l'emplacement réservé à cette rubrique sera désormais utilisé. Une présentation de photographies historiques devrait voir le jour, mais nous restons ouverts à vos suggestions.

Ainsi, nous n'aurons plus le plaisir de recevoir des cartes postales avec les grilles dûment remplies et provenant de Luis Figo et Cristiano Ronaldo, vedettes du ballon rond, domiciliés à l'Hôtel Beau-Rivage !

Même si nous ne sommes pas tombés dans le panneau, sachez que la ville et sa région ont eu l'honneur d'accueillir l'équipe nationale de football du Portugal lors de l'Eurofoot 2008 ! Ils avaient probablement d'autres buts à inscrire... Merci de votre fidélité et bonne route à tous en 2009.

Solution du problème paru le 10 décembre :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	B	O	U	L	A	N	G	E	R	S
2	R	U	M	I	N	E	R	A	I	T
3	O	D	■	C	A	V	E	■	V	I
4	D	M	I	■	L	E	■	R	E	G
5	E	O	L	I	E	■	P	E	R	M
6	Q	U	E	L	■	S	A	N	A	A
7	U	R	S	■	B	U	■	D	I	T
8	I	T	■	B	A	R	A	■	N	I
9	N	I	T	R	I	F	I	E	E	S
10	S	E	C	U	L	A	R	I	S	E

Parmi les réponses exactes, le tirage au sort a désigné comme gagnante **Mme Eliane Biner,** de Neuchâtel, qui a reçu un livre.

Impressum

Editeur :
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction :
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction :
Patrice Neuenschwander, journaliste
Laure-Anne Pessina, journaliste stagiaire

Illustration :
Stefano Iori, photographe

Secrétariat :
Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact :
• Téléphone : 032 717 77 09
• Télécopie : 032 717 77 10
• E-mail : bulletinofficiel@ne.ch

Internet :
www.neuchatelville.ch

Mise en page :
Maxime Rebetez

Impression :
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage :
22'000 exemplaires

La Ville officielle

Conseil général

Arrêté
proclamant élu membre
du Conseil général
Monsieur Jean Dessoulavy
(Du 23 décembre 2008)

LE CONSEIL COMMUNAL DE
LA VILLE DE NEUCHÂTEL

Considérant qu'il y a lieu de repourvoir un siège devenu vacant au Conseil général, par suite de la démission de M. Alain Becker;

Vu le résultat de l'élection du Conseil général, du 27 avril 2008;

Vu la loi sur les Communes, du 21 décembre 1964;

Vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984,

arrête:

Article premier. – M. Jean Dessoulavy, deuxième suppléant de la liste PLR, à laquelle appartient le siège devenu vacant, est proclamé élu membre du Conseil général avec effet au 1er janvier 2009.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié dans le journal officiel, Vivre la ville; il en sera délivré un exemplaire à M. Jean Dessoulavy.

Neuchâtel, le 23 décembre 2008.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président, **Le chancelier,**
Pascal Sandoz **Rémy Voirol**

Activités des commissions réglementaires

Commission d'urbanisme

La Direction de l'urbanisme informe que la Commission d'urbanisme de la Ville siégera les:

- **lundi 19 janvier 2009**
- **vendredi 20 février 2009**
- **vendredi 20 mars 2009**
- **vendredi 24 avril 2009**
- **mardi 26 mai 2009**
- **vendredi 27 juin 2009**

Pour que les projets puissent être inscrits à l'ordre du jour, ceux-ci doivent impérativement être adressés au Conseil communal 10 jours avant la date de la séance.

Direction de l'urbanisme

Votation fédérale

Convocation des électrices et électeurs

Les électrices et les électeurs sont appelés à se prononcer en votation fédérale sur l'arrêté fédéral, du 13 juin 2008, portant approbation de la reconduction de l'accord entre la Suisse et la Communauté européenne et ses Etats membres sur la libre circulation des personnes, ainsi qu'approbation et mise en œuvre du protocole visant à étendre l'accord sur la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie,

le 8 février 2009

vu l'arrêté et la circulaire du Conseil fédéral aux gouvernements cantonaux, du 6 novembre 2008;

vu la loi fédérale sur les droits politiques, du 17 décembre 1976;

vu la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, du 19 décembre 1975;

vu la loi cantonale sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, et son règlement d'exécution, du 17 février 2003;

vu l'arrêté de convocation du Conseil d'Etat, du 8 décembre 2008,

le Conseil communal précise:

Vote par correspondance
Les électrices et les électeurs peuvent voter par correspondance au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale.
Le vote par correspondance ne peut être pris en considération que si les électrices et les électeurs introduisent le bulletin de vote dans l'enveloppe correspondante et le mettent, **avec leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance**, dans l'enveloppe de transmission, **à timbrer.**
L'enveloppe de transmission doit parvenir à l'Administration communale **le dimanche 8 février 2009 à 10 heures, au plus tard.**

Vote par Internet
Les électrices et les électeurs peuvent voter par Internet au moyen du matériel qui leur est adressé personnellement par l'Administration communale pour autant qu'ils soient parmi les 8000 premiers à avoir signé un contrat d'utilisation du Guichet unique.

Le vote par Internet doit être effectué par le biais du Guichet unique **le samedi 7 février 2009 à 12 heures, au plus tard.**

Vote au bureau électoral
Le scrutin sera ouvert **le dimanche 8 février 2009 au bureau électoral de Neuchâtel, faubourg du Lac 1, de 10 heures à 12 heures.**

Peuvent exercer leur droit de vote les électrices et électeurs qui se présentent personnellement, munis de leur carte de vote comportant leur signature et leur date de naissance. **Aucun vote ne sera accepté sans la carte de vote**

Personnes âgées, malades ou handicapées
S'ils en font la demande au bureau électoral au 032 / 717 72 36, jusqu'au dimanche matin 8 février 2009, à 11 heures, les électrices et les électeurs âgés, malades ou handicapés peuvent exercer leur droit de vote à leur lieu de résidence, pour autant que celui-ci se trouve dans leur commune politique.

L'électrice ou l'électeur que des infirmités empêchent d'accomplir lui-même les actes nécessaires à l'exercice de son droit de vote peut se faire assister, à son domicile ou au local de vote, par deux membres au moins du bureau électoral.

Qui peut voter?
Ont le droit de prendre part à la votation fédérale:

a) les Suissesses et les Suisses, âgés de 18 ans révolus, domiciliés dans la commune, s'ils ne sont pas interdits pour cause de maladie mentale ou de faiblesse d'esprit;

b) les Suissesses et les Suisses de l'étranger, âgés de 18 ans révolus, lorsqu'ils en ont fait la demande à la commune, s'ils sont originaires de celle-ci ou s'ils y ont eu leur domicile, à moins qu'ils ne soient déjà enregistrés dans une autre commune suisse.

Echos

■ Samedi dernier, le Conseil communal a été représenté par Mme Françoise Jeanneret, directrice de la culture, Mme Valérie Garbani, directrice de l'environnement et M. Alain Ribaux, directeur des finances, au spectacle «Jeux doubles» qui a servi de cadre au lancement officiel de «La Belle Voisine», opération de promotion de la création contemporaine de Rhône-Alpes en Suisse, qui s'est déroulé au Théâtre du Passage.

■ Le Conseil communal a adressé récemment ses vœux et félicitations à Mme et M. Elise et Marcel Vaucher-Beck, à l'occasion du 66e anniversaire de leur mariage.

Informations complémentaires
En cas de perte ou de destruction du matériel de vote, les électeurs peuvent obtenir son remplacement auprès du Contrôle des habitants jusqu'au vendredi 6 février 2009 à 16 heures.

Les électrices et les électeurs peuvent obtenir de plus amples informations sur les modalités du scrutin:

- en se référant aux fascicules d'explications envoyés avec le matériel de vote ainsi qu'aux divers articles parus dans la presse;
- en contactant le Contrôle des habitants, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, au 032 717 72 20;
- en visitant le site Internet du canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote

Neuchâtel, le 7 janvier 2009.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président, **Le chancelier,**
Pascal Sandoz **Rémy Voirol**

Les lundis des mots

Lundi 19 janvier à 20 heures à la Confiserie Wodey-Suchard, rue du Trésor 5: *Assises*
Contes, récits, chant, slam par Christiane Givord.

Lundi 26 janvier à 18h30 à la salle de lecture de la Bibliothèque publique et universitaire, place Numa-Droz 3: *Café littéraire*
Rencontre avec Rose-Marie Pagnard.

Programme cinéma pour la semaine du 14 au 21 décembre

APOLLO 1 — 032 710 10 33
TWILIGHT - CHAPITRE 1: FASCINATION
2e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 14h45, 17h30, 20h15,
ve/sa 22h45, di 10h30.
Acteurs: Kristen Stewart, Robert Pattinson,
Taylor Lautner.
De Catherine Hardwicke.

APOLLO 2 — 032 710 10 33
SLUMDOG MILLIONAIRE
1re semaine. 12 ans sug. 14 ans
VO s-t fr. me au sa, lu/ma 17h45,
me au ma 20h30, ve/sa 23h.
Acteurs: Dev Patel, Mia Drake, Freida Pinto.
De Danny Boyle.

APOLLO 2 — 032 710 10 33
MADAGASCAR 2
7e semaine.
Pour tous sug. 7 ans.
VF me au ma 15h15, di 10h45.
De Eric Darnell.

APOLLO 2 — 032 710 10 33
UN AUTRE HOMME
1re semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF di 18h en présence du réalisateur.
Acteurs: Robin Harsch, Natacha Koutchoumov,
Elodie Weber.
De Lionel Baier.

APOLLO 3 — 032 710 10 33
UN AUTRE HOMME
1re semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF me au sa, lu/ma 18h, me au ma 20h30.
Acteurs: Robin Harsch, Natacha Koutchoumov,
Elodie Weber.
De Lionel Baier.

APOLLO 3 — 032 710 10 33
SLUMDOG MILLIONAIR
1re semaine. 12 ans sug. 14 ans
VO s-t fr. me au ma 15h, di 10h30, 17h45.
Acteurs: Dev Patel, Mia Drake, Freida Pinto.
De Danny Boyle.

APOLLO 3 — 032 710 10 33
LARGO WINCH
5e semaine.
12 ans sug. 14 ans. VF ve/sa 22h45.
Acteurs: Tomer Sisley, Kristin Scott Thomas, Miki
Manojlovic.
De Jérôme Salle.

ARCADES — 032 710 10 44
AUSTRALIA
4e semaine.
10 ans sug. 12 ans.
VF me au lu 14h30. VO angl. s-t fr/all. 14h30, 20h.
Acteurs: Nicole Kidman, Hugh Jackman,
David Wenham.
De Baz Luhrmann.

ARCADES — 032 710 10 44
IL DIVO
2e semaine.
14 ans sug. 14 ans. VO it. s-t fr/all. me au ma 17h45.
Acteurs: Anna Bonaiuto, Carlo Buccirosso,
Flavio Bucci.
De Paolo Sorrentino.

BIO — 032 710 10 55
CHE - 1ÈRE PARTIE: L'ARGENTIN
2e semaine.
10 ans sug. 14 ans.
VO esp. s-t fr/all. me au ma 17h45, 20h30.
Acteurs: Benicio Del Toro, Julia Ormond,
Demián Bichir.
De Steven Soderbergh.

BIO — 032 710 10 55
HISTOIRE ENCHANTÉES
4e semaine. Pour tous sug. 7 ans.
VF me au ma 15h30. Acteur: Adam Sandler.
De Adam Shankam.

REX — 032 710 10 77
SEPT VIES
1re semaine. 14 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h, 20h30, ve/sa 23h.
Acteurs: Will Smith, Rosario Dawson.
De Gabriele Muccino.

REX — 032 710 10 77
L'ÉCHANGE
10e semaine.
14 ans sug. 14 ans. VF me au ma 17h30
Acteurs: Angelina Jolie, John Malkovich,
Michael Kelly.
De Clint Eastwood.
Derniers jours.

STUDIO — 032 710 10 88
DE L'AUTRE CÔTÉ DU LIT
2e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VE me au ma 15h30, 18h, 20h15.
Acteurs. Sophie Marceau, Dany Boon,
Roland Giraud.
De Pascale Pouzadoux.

L'instantané de Stefano Iori...

... déneigement en ville

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité:
N° principal: tél. 032 713 30 00.
Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.
Urgences pédiatriques: hotline
24h/24, 365j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence:
tél. 032 720 30 30.

Services industriels – électricité, eau, gaz (en dehors des heures d'ouverture des bureaux), tél. 032 717 83 00.

Associations de quartiers

Neubourg, (Commune libre du Neubourg), M. Aldo Bussi, Epancheurs 16, 2012 Auvernier, tél. 032 731 24 77, albusa@bluewin.ch.

Pierre-à-Bot-Acacias, Mme Anne Pellerin-Comte, présidente, Denis de Rougemont 4, tél. 032 725 51 34, aqpab@net2000.ch - www.aqpab.ch

La Roche de l'Ermitage, M. Jean-Claude Aerni, président, ch. des Sources 3, 2022 Bevaix, tél. 032 724 29 70.

Serrières (ASLS), M. Remo Paris, Beauregard 20, tél. 032 730 35 68, repatt@aol.com

Serrières (Cité-Suchard), M. Nelson Pereira, Cité-Suchard 22, tél. 032 731 58 75, nelson.pereira@cite-suchard.ch - www.cite-suchard.ch

Serrières (AQSB), M. Evan Rohr, président, Chemin-Vieux 14, tél. 032 751 71 57, info@aqsb.ch - www.aqsb.ch

Tertre-Louis-Favre, Mme Johanna Lott-Fischer, présidente, rue Louis-Favre 8, tél. 032 721 23 31, j.lott.fischer@free-surf.ch - www.louis-favre-tertre.org

Vauseyon, Mme Anne-Christine Miaz, rue du Suchiez 64, tél. 032 731 33 12, tél. acymiaz@net2000.ch.

Vieux-Châtel/Edmond de Reynier (AVE), Mme Catherine Montalto, présidente, Vieux-Châtel 15, tél. 076 368 21 62, catherine.montalto@bluewin.ch - http://association.vieux-chatel.ch

Services publics

Autorité de conciliation en matière de loyer, (Château), tél. 032 889 61 90.
Autorité de conciliation en matière de santé, (rue du Château 12).
AVIVO - Association de défense et de détente des retraités et préretraités, (rue Louis-Favre 1): tél/fax/répondeur 032 725 78 60. Permanence hebdomadaire le mardi de 9h à11h, consultations sociales.

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

Soins et aide à domicile

Centre de santé de Neuchâtel et environs
Service de soins infirmiers à domicile et de soins ambulatoires, service d'aide familiale, Passage Max-de-Meuron 6, Neuchâtel, tél. 032 886 85 00, lu-ve de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **n° 144.**

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique
Cultes du dimanche 18 janvier

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte avec sainte cène.

Temple du Bas: di à 10h, culte de la communauté des sourds au sous-sol. A 10h15, culte avec sainte cène. Jeudi à 10h, méditation, salle du refuge. Jeudi 22 janvier à 14h30, rencontre des aînés.

Nord:

Ermitage: di à 10h30, culte avec sainte cène.

Valangines: di à 9h30, culte.

Est:

La Coudre: di à 10h, culte avec sainte cène. Jeudi 22 janvier à 20h, célébration œcuménique de l'Ecole de la Parole.

Ouest:

Serrières: di à 10h15, culte avec sainte cène. Mercredi 21 janvier à 18h45, C21 culte pour les jeunes suivi d'un repas.

Pourtalès: di à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirchgemeinde: 18. Januar 10 Uhr, Gottesdienst in Couvet, salle paroissiale.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h messe et à 18h, prière œcuménique.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h30, messe. Di à 10h15, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à 10h30, messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: sa à 18h, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: sa à 16h, messe en croate.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1er et 3e di) et catholique (2e et 4e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): di à 9h45, messe à La Chaux-de-Fonds.

Publicité

Pierre Grosjean
OFFRE SPÉCIALE
REMPLACEMENT PARE-BRISE =
VIGNETTE 2009 OFFERTE
valabe jusqu'au 31.01.2009
Michel Abplanalp
CARROSSERIE D'AUVERNIER
Route des Graviers 19 • Tél. 032 731 45 66 • 2012 Auvernier
E-mail: info@carrosserie-auvernier.ch www.carrosserie-auvernier.ch
CARROSSERIE
FCR
Fédération des
Carrossiers Romands

Maria Angela Guyot et Pascal Sandoz présentent leurs vœux à la population neuchâteloise

Un optimisme à toute épreuve

Tombée de pluie givrante, crise financière et budget 2009 inquiétant… Rien ne semble pourtant ébranler le bel optimisme de Pascal Sandoz (PLR) et de Maria Angela Guyot (UDC), qui président respectivement le Conseil communal et le Conseil général. Les deux politiciens reviennent sur l'année écoulée et évoquent les enjeux de 2009, en toute simplicité.

Les deux présidents se disent confiants en l'avenir.

Quel bilan tirez-vous de l'année qui vient de s'écouler ?

Maria Angela Guyot : L'année 2008 a été celle des élections communales et de la prise de conscience d'une situation économique orageuse. Lorsqu'il m'a été demandé de prononcer des vœux à différentes occasions, j'ai remarqué qu'il y avait beaucoup d'attente et d'inquiétude de la part des citoyens. Cela signifie que le climat n'est pas bon et que nous devons rester à l'écoute.

Pascal Sandoz : En ce qui me concerne, l'accès à la présidence m'a permis de me rapprocher des citoyens et de faire des rencontres enrichissantes. Deux autres aspects me semblent avoir été importants : la préparation difficile du budget 2009 et la réorganisation du Conseil communal, avec le regroupement des dicastères de manière thématique. Après six mois de pratique, nous remarquons que ce remaniement a porté ses fruits et que nous fonctionnons de manière plus efficace que par le passé.

La crise économique gronde et le budget de la Ville est fortement déficitaire… Comment faire pour aller de l'avant ?

P.S. : La population est bombardée d'informations du matin au soir et il n'y a pas un jour sans que l'on parle de crise financière. Or il faut que le citoyen conserve son sens critique. Je suis de nature optimiste et pense que le soutien institutionnel est à la hauteur. Il faut sortir de cet engrenage négatif. La population doit agir là où elle le peut. Cela ne sert à rien de s'inquiéter du prix du baril. En revanche, lors des votations sur les bilatérales, en février, chacun aura une carte à jouer. Concernant le budget, on peut dire que le législatif manque de courage. Personne ne propose de solutions pour réduire les 7 millions de déficit. Le Conseil général doit fixer des priorités.

M.A.G. : Je partage cet optimisme et suis persuadée qu'il faut décortiquer objectivement chaque problème avant de s'emporter. Il faut aussi que les Conseillers généraux réalisent que l'on ne peut pas tout avoir. Neuchâtel regorge d'activités culturelles et sportives, ce qui est un plus, certes, mais cela peut sembler disproportionné. La Ville doit à présent faire des choix afin de rétablir un équilibre financier.

Quels seront selon vous les grands dossiers et enjeux de 2009 ?

M.A.G. : Le RUN et la politique d'agglomération compteront parmi les dossiers importants. En outre, Neuchâtel, en tant que capitale du canton, devra répartir les différents coûts et peut-être réorganiser certaines institutions. Le Théâtre du Passage, par exemple, est financé par les communes du syndicat intercommunal, en fonction notamment du nombre d'habitants. Ainsi, à chaque fois, la Ville passe à la caisse et paie la moitié du déficit annuel du théâtre. Il faudrait pouvoir mettre son ego de côté et se dire : «Jusqu'ici, cela fonctionnait, mais ce n'est plus le cas.» Cela demande toutefois beaucoup de courage.

P.S. : 2009 sera une année électorale au niveau cantonal. Bernard Soguel quittera la présidence du RUN, laissant un gros point d'interrogation : son successeur s'investira-t-il avec autant d'enthousiasme ? Fera-t-il confiance au RUN et aux communes ?

Il y aura aussi le rapprochement des trois villes, l'élaboration du budget 2010, ainsi que la conception du programme politique du Conseil communal 2010-2013. Nous fixerons les axes majeurs de la politique d'agglomération.

En avril prochain, lors des élections cantonales, pensez-vous que l'UDC ait une chance d'accéder au Conseil d'Etat ?

M.A.G. : Je pars du principe qu'il faut rester modeste. Il est vrai que la droite souhaiterait pouvoir mieux participer à la gestion du canton. Reste à voir si la population neuchâteloise sera d'accord que l'UDC entre en scène. Il y a quatre ans, cela avait été difficile. Or depuis, les représentants UDC ont réussi à se faire connaître et à créer des contacts.

P.S. : Ce que je souhaite avant tout à la sortie des urnes, c'est de me trouver face à un gouvernement fort, qui soit à l'écoute des communes. Un partenaire avec qui l'on puisse construire quelque chose de cohérent et de solide, ce qui n'est pas le cas à ce jour, si l'on prend, comme exemple, le report de charges sur les communes.

L'année 2009 commence tout en neige, mais que penser de l'état des routes et des trottoirs ?

M.A.G. : J'ai été très heureuse de passer un Noël enneigé. En revanche, l'état des voies communales, des trottoirs, comme des grands axes cantonaux m'a mise très en colère.

P.S. : La situation est exceptionnelle ! Nous avons tout mis en œuvre afin de sécuriser la ville et les voies de circulation. Nous avons rappelé du personnel en congé durant les fêtes et dû gérer le problème des arbres tombés en ville. Les pluies givrantes nous ont aussi donné du mal.

Quel est votre message aux Neuchâtelois, en ce début d'année ?

M.A.G. : Restez optimistes. Il n'y a que les maladies incurables qui n'ont pas de solution. Quelques fois, il faut repartir d'un autre pied pour être heureux. Dans tous les cas, s'il y a des problèmes, nous sommes à l'écoute.

P.S. : Pour ma part, je souhaite à tous santé, bonheur et prospérité. Que les gens prennent conscience de la chance qu'ils ont de vivre à Neuchâtel et qu'ils contribuent à en faire la promotion, malgré les trottoirs gelés !

Laure-Anne Pessina